

La Charte en quelques chiffres...

- 5 intercommunalités, **87** communes et **3** CDDRA
- 165 000** habitants
- 24 500** ha de forêts, dont **53 %** de taillis de châtaigniers
- 90 %** en forêt privée pour une moyenne de **0,9** ha/propriétaire
- 14** chaufferies + **12** en projet
- 50 000** m³/an de bois mobilisés par les entreprises de la filière
- 4 000** chasseurs
- 838** km de chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
- 2** Espaces Naturels Sensibles, **47** ZNIEFF, **2** APPB et plus de **300** étangs
- 6** objectifs répartis en **29** actions
- 6** ans d'actions et d'animation, **de 2014 à 2019**

CDDRA : Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes / ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique / APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.



PEFC 10-31-1929 / Certifié PEFC / pefc-france.org

Ne pas jeter sur la voie publique

Les étapes clés de son élaboration :

- **Avril 2011** : premières réflexions menées autour de la filière forêt-bois des Bonnevaux.
- **Juillet 2012 à septembre 2013** : élaboration de la Charte Forestière de Territoire.
 - Diagnostic du positionnement de la forêt et la filière bois dans le contexte territorial,
 - Identification des enjeux : mise en place d'ateliers de concertation avec les acteurs du territoire,
 - Définition des objectifs et construction du programme d'actions 2014-2019.
- **5 juin 2014** : lancement de la phase opérationnelle et d'animation avec l'élection de deux délégués par intercommunalité.
- **22 juillet 2014** : recrutement de l'animateur de la Charte Forestière de Territoire.
- **Octobre 2014** : Lancement des premières actions.
- **19 décembre 2014** : Signature officielle de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux.

Pour tout renseignement lié à la charte, n'hésitez pas à contacter :

Thomas BÉNET,
Animateur de la Charte Forestière
de Bas-Dauphiné et Bonnevaux
04 74 59 11 57 - 06 07 50 82 86
thomas.benet.cft@orange.fr

Communauté de communes
de la Région Saint Jeannaise
366, rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 SAINT JEAN DE BOURNAY

www.papaillecreation.com
Crédits photos : Magali Le Divouzet, CFT
Chambaran, Communauté de communes
de la région St-Jeannaise Valérie Denoel, Jean,
Bièvre Vallée Sylvie Chappaz, Tourisme
Bièvre Vallée.

Charte Forestière de Territoire Bas-Dauphiné Bonnevaux

Considérer la multifonctionnalité de la forêt,
au sein d'un territoire,
pour la gérer durablement



De quel territoire parlons-nous ?

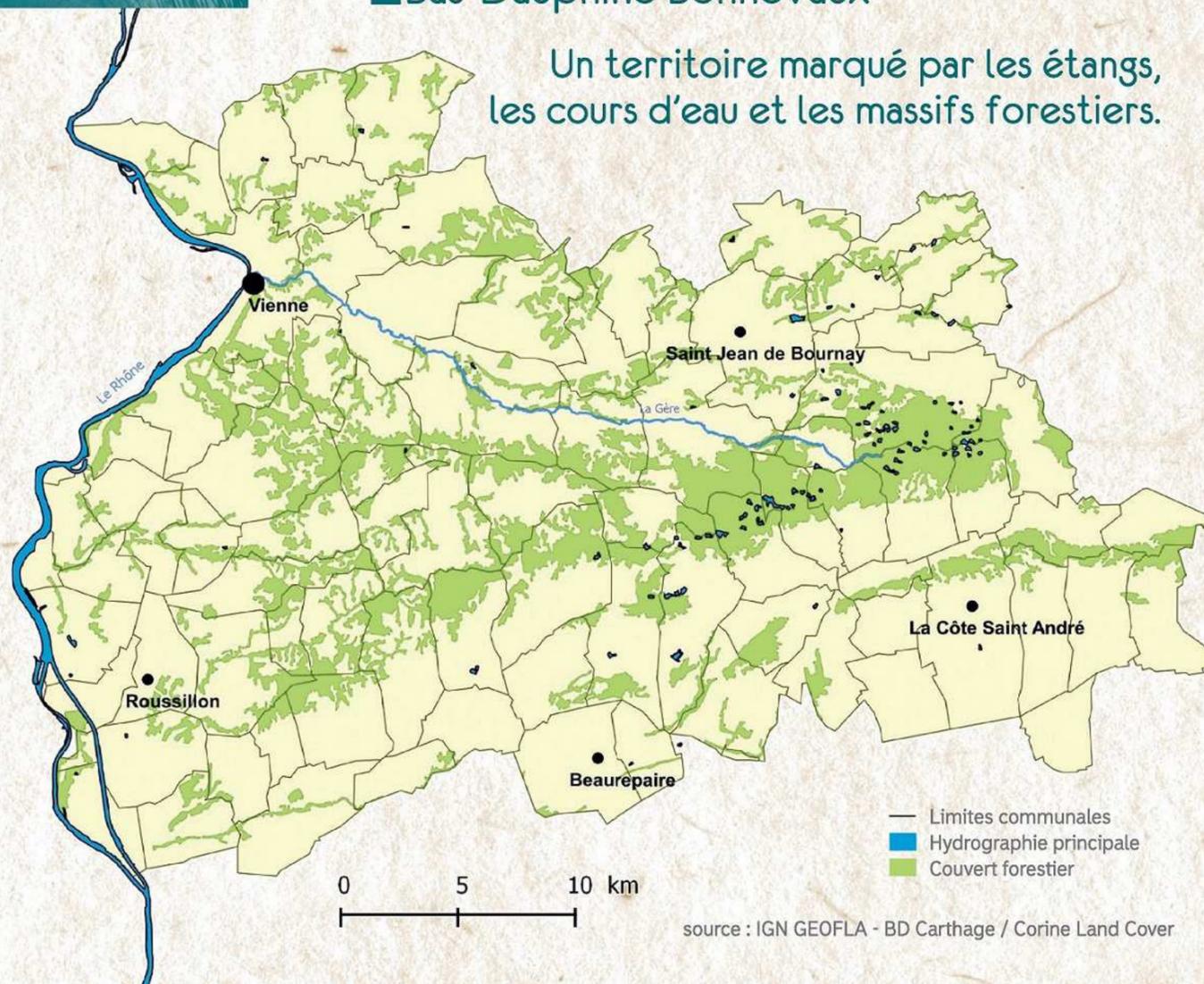
Située dans le département de l'Isère, entre la vallée du Rhône, à l'Ouest, et la plaine de la Bièvre, à l'Est, la Chartre Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux est composée de 87 communes réparties sur 5 intercommunalités : **ViennAgglo**, **Bièvre Isère Communauté** et les **Communautés de communes du Pays Roussillonnais**, du **Territoire de Beaurepaire** et de la **Région Saint Jeannaise**.

La forêt, composée majoritairement de taillis de feuillus et taillis sous futaie, couvre une surface de 24 500 ha soit 22 % du territoire concerné. Symbolisées par la forte présence du châtaignier, les communes les plus boisées se situent sur le plateau des Bonnevaux, donnant une partie de son nom à la charte. Le bois de chauffage, le bois énergie et la production de piquets sont les utilisations majoritaires des essences de ce territoire.



Chartre Forestière de Territoire
Bas-Dauphiné Bonnevaux

Un territoire marqué par les étangs, les cours d'eau et les massifs forestiers.



Qu'est-ce qu'une Chartre Forestière de Territoire ?

Instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.123-1 du Code forestier), la Chartre Forestière de Territoire (CFT) est :

Une démarche de concertation...

... à l'initiative des acteurs et élus locaux...

...visant à intégrer la forêt et la filière bois dans un projet de développement local...

...et aboutissant à la rédaction d'un document signé et d'un programme d'actions pluriannuel.

À partir d'un diagnostic partagé, élaboré grâce à l'implication des différents partenaires, les enjeux révélés ont permis de définir un programme d'actions sur 6 ans. Ce dernier est partagé par l'ensemble des acteurs à travers un engagement moral n'ayant pas de pouvoir réglementaire. Il a pour objectif de valoriser le milieu forestier, le gérer durablement et de mieux prendre en compte les problématiques de la filière forêt-bois au cœur du territoire.

Quels sont les enjeux de la Chartre et ses orientations ?

Les enjeux de la Chartre Forestière de Bas Dauphiné et Bonnevaux sont d'ordre économique, social et environnemental, mettant en valeur le rôle multifonctionnel de la forêt :



Des actions à concrétiser...

La Chartre Forestière permet un accompagnement technique et financier des projets relevant du programme d'actions, qui sont liés à la forêt et la filière bois, comme :

- la création de **pistes forestières** ;
- la mise en place de **panneaux signalétiques** pour favoriser la cohabitation des usagers ;
- l'organisation de **journées de formations** à destination de professionnels, d'élus, de scolaires ;
- l'aide au regroupement et à la **gestion des parcelles** ;
- le développement des **chaufferies bois** ;
- la création de **parcours de sensibilisation** en forêt...